



## « Quel avenir pour les ensembles et paysages patrimoniaux ? »

Colloque virtuel organisé par l'Ordre des architectes du Québec, en collaboration avec  
l'Association des architectes paysagistes du Québec  
16 au 19 novembre 2020

### Compte rendu de la matinée

#### « Renouveler les usages et maintenir les valeurs patrimoniales »

Mardi 17 novembre 2020, de 9 h à 12 h

9 h à 10 h

#### Table ronde : L'essentiel dialogue entre lignes directrices et conception – l'exemple du monastère des Augustines

- Marie-Claude Quessy, architecte paysagiste en conservation, Services publics et approvisionnement Canada
- Christophe Rivet, directeur, EVOQ Stratégies
- Bernard-Serge Gagné, architecte et designer urbain senior, ABCP/URBAM
- Antoine Crépeau, architecte paysagiste associé, vice-président, WAA Montréal inc.

Partant du cas du monastère des Augustines, dans le Vieux-Québec, cet échange fait place aux points de vue des professionnels chargés d'établir et d'appliquer des lignes directrices dans des milieux patrimoniaux, et ceux des concepteurs invités à réaliser des interventions dans ces milieux. Comment sont établies les lignes directrices pour protéger les milieux patrimoniaux ? Ces lignes sont-elles des dogmes immuables ? Le dialogue qui s'établit entre les concepteurs et les professionnels chargés de veiller à l'application des normes permet-il de livrer de meilleurs projets ?

#### Présentation du projet

Bernard-Serge Gagné et Antoine Crépeau présentent leur « approche fusionnelle entre paysage et architecture », qui a présidé à la transformation exemplaire du monastère-hôpital des Augustines, fondé en 1639, en centre de santé globale. Les architectes ont consulté des cartes et des plans de l'époque afin de connaître les aménagements de départ et les ajouts et modifications au fil du temps : enceinte (les religieuses y ont vécu cloîtrées jusqu'en 1965), jardins d'agrément et structures allégoriques.

La complexité du cadre bâti, qui inclut deux cours intérieures carrées, devait permettre aux Augustines de continuer à circuler vers l'Hôtel-Dieu de Québec où elles accompagnent et visitent les malades. Le bâtiment est aujourd'hui mieux intégré à la trame urbaine, grâce à deux points de contact avec la ville. Il est traversé par deux axes paysagers qui structurent le site.

Les matériaux utilisés dans ce projet – bois et pierre, notamment – apportent de la chaleur et contribuent à conserver et à traduire l'esprit des lieux. Les architectes ont aussi aménagé un mur rythmé de meneaux qui permet d'imager le cloître.

L'immatériel est porté par le matériel : les planchers luisants, l'odeur du bois, les matériaux bruts aident à reconstituer l'ambiance monastique.



Après plus de 300 ans d'usage, ce complexe est devenu un centre de santé globale avec musée, qui maintient son lien vers l'hôpital et offre de l'hébergement aux proches aidants des patients qui y reçoivent des soins. « Le but était de poursuivre dans les valeurs implantées par les Augustines », explique Bernard-Serge Gagné.

### **Lignes directrices dans les milieux patrimoniaux : conserver l'équilibre**

Marie-Claude Quessy présente les lignes directrices pour protéger ces milieux patrimoniaux lors de transformations et de restaurations :

- comprendre les valeurs patrimoniales et caractéristiques du site ;
- planifier et connaître les normes et les besoins ;
- protéger la valeur et l'esprit du lieu.

Les règles et normes issues de ces lignes directrices doivent permettre au site de continuer à vivre, mais aussi assurer l'équilibre entre les besoins et les valeurs. L'erreur la plus commune, selon l'architecte paysagiste, consiste à penser qu'il faut tout conserver. « Il faut faire des choix, et les normes et les règles peuvent contribuer à guider les interventions », souligne-t-elle.

L'interprétation des règles se fait à la lumière de la réalité du terrain, selon Christophe Rivet. « L'intention de ces documents est de guider la préservation et son évolution avec le temps », explique-t-il. Il existe des normes bien ancrées, mais c'est ensuite au praticien de pousser sa réflexion pour comprendre le paysage, le bâtiment et les effets des changements climatiques.

Marie-Claude Quessy rappelle l'importance de l'implication de la communauté dans les choix que doivent faire les professionnels. « Ce sont des cadeaux que l'on reçoit des personnes qui demeurent près des lieux et qui en révèlent la valeur et l'esprit », dit-elle au sujet des points de vue des citoyens.

Dans ce projet en particulier, l'un des éléments d'innovation a été de cultiver la fierté des participants pour inciter les gens à agir avec soin et précaution.

La collaboration avec les archéologues a été formidable, selon Bernard-Serge Gagné. Les planches ont été démantelées une à une, numérotées, puis réassemblées. L'implication des archéologues a aussi permis de découvrir l'un des plus vieux vestiges de Québec sous la salle de mécanique... qui a été déplacée à grands frais.

### **Guides et normes : barrières ou stimulants ?**

Dans le contexte de la transformation du monastère des Augustines, l'approche privilégiée a été celle d'un processus de conception intégrée : réunir les ingénieurs, les historiens, les conservateurs de même que les architectes du ministère de la Culture et du Québec et de la Ville de Québec pour discuter du projet. « On a fait découvrir ce bâtiment aux intervenants », dit Bernard-Serge Gagné, selon qui les lignes directrices aident à structurer la discussion autour des enjeux de réhabilitation. Les intervenants s'assurent ainsi de mettre au point un projet fédérateur.

Les lignes directrices dessinent aussi un cadre. Dans le cas du monastère, il fallait interpréter l'immatériel : l'ouverture et l'hospitalité qui sont au cœur du projet devaient se refléter dans le choix des matériaux. « L'aspect intangible est un fonds de créativité, selon Christophe Rivet. Le maintien de la vie et des espaces, c'est la clé. On découvre des gens et des communautés qui ont des liens émotifs et mémoriels avec ces espaces. Ce sont eux qui donnent le ton juste sur l'axe de conservation à privilégier ».

Les normes s'appliquent en toutes circonstances. Elles doivent être au cœur d'une réflexion appropriée de praticiens envers leurs intentions de transformation. Les normes sont mises à jour, mais elles demeurent essentiellement semblables.

Tant les professionnels que les autres intervenants ont un rôle à jouer dans l'adaptation des lignes directrices aux enjeux des sites (en matière d'accessibilité et de sécurité, notamment) et à leur évolution.

10 h 15 à 11 h 30

### Étude de cas : Derrière les murs – la Cité des Hospitalières de Saint-Joseph

- Valentine About, conseillère en aménagement, Service de la diversité et inclusion sociale, Ville de Montréal
- Josette Michaud, architecte, Ateliers Beaupré Michaud
- Jean-François Hallé, architecte, Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Ville de Montréal
- Katherine Davey, architecte paysagiste, Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, Ville de Montréal
- Francis Lacelle, architecte, Entremise MTL

Acquise par la Ville de Montréal et située dans le site patrimonial du Mont-Royal, la Cité des Hospitalières est le théâtre d'interventions importantes où de nombreuses disciplines se rencontrent. En compagnie de professionnels travaillant à la gestion et à la mise en valeur, on découvre l'histoire de ce site, les gestes réalisés dans les jardins et les efforts déployés pour renouveler les usages tout en respectant la valeur patrimoniale du lieu.

#### Présentation du projet

Située sur le versant nord-est du Mont-Royal, à l'angle de l'avenue des Pins et de l'avenue du Parc à Montréal, la Cité des hospitalières de Saint-Joseph comprend un couvent, des jardins, un musée, trois chapelles et des bâtiments de service, tous construits entre 1860 et 1960. La Ville de Montréal en a fait l'acquisition en 2017 et en a pris possession en 2019. Les religieuses ont conservé la crypte. En tout, elles occupent encore 45 % du site, selon Josette Michaud. Le reste du site est inoccupé.

Les enjeux de cette transformation sont :

- l'ouverture au public ;
- la pérennisation des lieux ;
- la conservation des valeurs des religieuses ;
- la préservation du jardin.

L'objectif général est d'assurer l'équilibre entre la conservation et la mise en valeur de ce complexe au profit de la collectivité.

#### Six périodes d'évolution

Le site, les bâtiments et les jardins ont subi des travaux de construction, de rénovation et de restauration en six périodes depuis les premières constructions jusqu'en 2016, selon Josette Michaud.

Pour protéger les bâtiments, les deux enjeux actuels les plus urgents, selon l'architecte, sont la mise aux normes de toutes les issues requises et la mise en œuvre du programme d'entretien

de l'enveloppe. Or, la Ville n'a pas encore confirmé son intention de mettre en œuvre ces projets. « On se bat contre le temps », souligne-t-elle.

### Gouvernance

Valentine About explique la structure actuelle de gouvernance. Au centre de cette structure se trouve le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal, entouré des participants des organismes et des groupes de citoyens qui représentent les fonctions patrimoniale, muséale et culturelle, en plus de l'immeuble et des jardins. Afin de répondre aux besoins de la collectivité, la Ville a proposé une démarche d'urbanisme transitoire. Cette démarche servira à nourrir le projet en vue d'une formulation permanente des nouveaux usages.

### Les jardins

L'architecte paysagiste Katherine Davey relève un paradoxe : on cherche, dans ce projet, à ouvrir à la communauté un jardin clos. Elle souligne aussi que les quelque 30 000 mètres carrés de jardins sont riches en patrimoine matériel et immatériel. On y cultive des fruits et des légumes depuis l'origine de ce complexe, et la production maraîchère, aujourd'hui destinée à des organismes communautaires du quartier, se poursuit.

Ces jardins et les vergers sont des éléments structurants du site. Katherine Davey fait référence à un article de la Charte de Florence pour expliquer que la relation entre l'intérieur et l'extérieur qui caractérise le jardin est fondamentale pour comprendre le sens du lieu.

L'architecte Jean-François Hallé invoque l'article 18 de la Charte de Florence afin de souligner l'importance d'assurer un équilibre entre la productivité recherchée par l'agriculture urbaine et la préservation des jardins de même que leur présence culturelle. Il est en effet rare de pouvoir récolter des pommes et des poires en plein centre-ville !

### Démarche d'urbanisme transitoire

Francis Lacelle aborde les défis de cet usage transitoire des bâtiments et lieux qui composent le site. L'idée de la Cité des Hospitalières consiste à ramener la communauté à l'intérieur des murs et à créer de nouveaux usages. Selon lui, dans une telle démarche, les usagers développent un rapport d'acteur envers le site et deviennent les plus aptes à le gérer. Il s'agirait idéalement de former un comité de coordination de projet étendu, rassemblant plusieurs intervenants. Mais pour l'instant, il n'y a pas de plan concret en ce sens.

La préservation de cet ensemble passe par l'occupation, par l'usage quotidien, par la présence et par la reconnaissance, fait valoir l'architecte.

L'occupation transitoire va selon lui contribuer à la requalification des lieux. « Il faut un minimum d'intervention, mais un maximum d'occupation pour se donner temps et espace pour explorer les possibles », dit Francis Lacelle.

---

11 h 45

## Grande entrevue : L'évolution du paysage québécois vue du ciel

Pierre Lahoud, historien et photographe

Du haut des airs, Pierre Lahoud a été un témoin privilégié de l'évolution du paysage québécois. Historien chargé de réaliser un inventaire du patrimoine québécois en 1977, il se découvre une passion pour la photographie aérienne et cumule, au fil des années, plus d'un million de photos aériennes, dont près de 200 000 ont été léguées à Bibliothèque et Archives nationales du



Québec. Au cours de l'entrevue, il a livré ses impressions sur ce qu'il a pu observer au cours des 40 dernières années. Une belle façon de prendre connaissance de ce fonds d'archives, qui représente une richesse pour les professionnels appelés à intervenir sur le territoire québécois.

Pierre Lahoud estime que le paysage urbain du Québec s'améliore. Les vastes stationnements des années 1970 font peu à peu place à de nouveaux espaces, grâce aux interventions des architectes et des architectes paysagistes. Le paysage naturel s'améliore lui aussi, grâce au souci croissant de protection de nos espaces naturels.

Mais les menaces de constructions neuves mal intégrées existent toujours. Il donne en exemple des endroits sur les berges du Saint-Laurent où d'immenses maisons, des haies et des clôtures empêchent toute percée visuelle. Il s'agit selon lui d'un manque de sensibilité et de volonté.

### **Étalement urbain**

L'historien et photographe estime cependant que l'étalement urbain ne fait pas toujours les ravages redoutés. Il donne l'exemple de réserves autochtones de la Basse-Côte-Nord, où l'urbanisme épouse la forme des rivières et la morphologie du terrain. La réserve d'Oujé-Bougoumou est à cet égard exemplaire.

L'historien montre une série de photographies « avant-après » et de lieux typiques du paysage québécois. On en trouve plusieurs sur son site : <https://www.pierrelahoud.com/>.

Ces images présentent des lieux uniques au monde, telles les terres parcellées du système seigneurial en Gaspésie et des sites où la forêt a repris place sur d'anciennes terres agricoles abandonnées.

### **La protection ?**

L'un des principaux problèmes actuels, selon Pierre Lahoud, est que la Loi sur les biens culturels demande aux municipalités de classer et de protéger les sites d'intérêt, alors qu'elles n'ont pas les moyens de mener à bien de telles démarches. « Pire encore, leur principale source de revenus provient du bâti. Elles ont donc intérêt à construire le plus possible », ajoute l'historien. Les parcs naturels ont fait l'objet de tels inventaires (il donne en exemple les parcs de la Sépaq), mais pas encore les paysages humanisés.

Il faudrait, à son avis, mettre au point une notion de sites emblématiques nationaux, sur lesquels on pourrait construire, mais avec un grand souci d'intégration au site. A contrario, on voit des montagnes grugées par l'exploitation de carrières, des fermes historiques démolies pour faire place à un bâti agricole qui ne correspond plus au paysage rural québécois traditionnel, qui s'efface peu à peu.

L'historien photographe présente et commente une série de photos de ses lieux emblématiques.

### **Les plus grandes menaces**

Pierre Lahoud relève les menaces suivantes au paysage québécois et les documente en photos :

- la dégradation par l'urbanisation ;
- les nouvelles pratiques agricoles ;
- l'érosion ;
- les vestiges de l'exploitation minière ;
- les inondations ;
- les algues bleues.



### **Le plus pressant**

Il faut selon lui :

- dresser un inventaire national des lieux emblématiques ;
- redonner ou du moins assurer de maintenir un accès au littoral ;
- modifier le pacte fiscal pour permettre aux municipalités de recevoir des fonds autrement qu'en taxant les bâtiments et les terrains, afin qu'elles puissent jouer leur rôle dans la protection du patrimoine.

On favoriserait ainsi un aménagement intelligent et adapté aux lieux. Il ne faut jamais oublier qu'un espace détruit peut difficilement être restauré. Il importe donc de profiter de la tendance récente à la valorisation du beau pour l'étendre au patrimoine naturel.